



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## cotisations

Question écrite n° 7798

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation, au regard du dispositif de réduction des cotisations sociales sur les bas salaires, des conjoints de commerçants ayant le statut de salariés. Il prend l'exemple d'un conjoint de commerçant de sa circonscription. Ce dernier est salarié de son épouse. Toutefois, l'Assedic estime que l'intéressé n'est pas titulaire d'un contrat de travail, considérant que la condition relative à l'existence d'un lien de subordination employeur-employé n'est pas remplie. Dans ces conditions, il souhaiterait savoir si la réduction des cotisations sociales prévue en faveur des bas salaires peut s'appliquer au salaire de l'intéressé, sachant que ce salaire est inférieur à 130 % du SMIC. Dans le cas contraire, il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'élargir les modalités d'application de ce dispositif, de manière qu'il s'applique aux salaires des conjoints salariés, même lorsque ces derniers ne sont pas reconnus comme étant titulaires d'un contrat de travail. Il fait valoir qu'une telle disposition contribuerait au maintien des commerces en milieu rural.

### Texte de la réponse

La réduction des cotisations sociales patronales sur les bas salaires est applicable aux salariés titulaires d'un contrat de travail et pour lesquels l'employeur est tenu à l'obligation d'assurance contre le risque chômage. Il est en de même pour les autres dispositifs d'allègement de charges notamment ceux en faveur de l'emploi dans les zones rurales défavorisées. Le dispositif de réduction vise à favoriser l'emploi en allégeant le coût du travail faiblement rémunéré. Aussi, il ne serait pas cohérent d'étendre cette mesure à d'autres catégories de personnes, notamment au chef d'entreprise ou à son conjoint, dès lors qu'il ne s'agit pas de salariés au regard du droit du travail et quel que soit le régime de sécurité sociale dont elles peuvent relever par ailleurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7798

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 1997, page 4591

**Réponse publiée le :** 6 juillet 1998, page 3775